

ZOOM SUR






Formation initiale
Un moment clé



Inexpérimentés, exposés à des formes d'emploi souvent plus précaires, les moins de 25 ans constituent une population fragile, particulièrement exposée aux accidents du travail. Le développement de compétences en santé et sécurité au travail dans l'enseignement professionnel et supérieur doit leur permettre d'acquérir une culture de prévention avant même leur premier emploi. Il contribue également à la diffusion de celle-ci dans l'entreprise.

► Lire la suite

-  Dossier *Travail & Sécurité*
La formation initiale
-  Dossier INRS
Actions en direction des filières d'enseignement
-  Étude épidémiologique
Accidentologie chez les jeunes
-  Site web
Le site du ministère de l'Éducation nationale

ACTUALITÉS

Nuisances sonores

Systèmes de masquage sonore en open space : à considérer avec précaution



Certains fabricants font actuellement la promotion de nouveaux systèmes de masquage sonore (« bulle de silence », « contre-son » ou « contre-bruit ») pour réduire le bruit dans les bureaux collectifs. L'INRS met en garde les entreprises et les salariés contre ces dispositifs qui ne réduisent pas le volume sonore

EN QUESTION

Quel matériel de premiers secours un employeur doit-il mettre à disposition sur le lieu de travail ?

Il appartient à l'employeur de prendre les dispositions nécessaires pour assurer les premiers secours aux accidentés et aux malades.

L'organisation des secours peut impliquer la présence de personnels spécialement formés aux premiers soins (infirmière du travail, médecin du travail) ou aux premiers secours (sauveteurs secouristes du travail), la mise à disposition de matériel de premiers secours et l'élaboration d'un

mais qui, au contraire, diffusent un bruit supplémentaire. Les salariés ressentent une augmentation de la gêne sonore occasionnée par des bruits d'équipement (ordinateurs, imprimantes, ventilations), ces dispositifs émettant un bruit additionnel dans l'espace de travail. Il ne faut pas les confondre avec les casques et écouteurs dits « à contrôle actif de bruit » qui, eux, annulent une grande partie du bruit de fond. Avant toute démarche d'amélioration de l'acoustique des open space, il est nécessaire de s'appuyer sur la norme NF S31-199, 2016 « Acoustique - performances acoustiques des espaces ouverts de bureaux ».

- ▶ Le communiqué de presse « Prévention du bruit en milieu professionnel »
- ▶ Le dossier INRS « Le bruit en milieu professionnel (définitions, effets sur la santé, agents ototoxiques, réglementation, démarche de prévention...) »
- ▶ L'outil « Questionnaire GABO (Gêne acoustique dans les bureaux ouverts) »
- ▶ La publication « Réduction de la nuisance sonore dans les bureaux ouverts : un exemple d'utilisation de la norme NF S31-199 en entreprise » (TF 247)

Services à la personne

Des conditions de travail qui se dégradent



Les conditions de travail des salariés des services à la personne tendent à se dégrader. C'est ce qui ressort d'une étude de la Dares intitulée « Les salariés des services à la personne : comment évoluent leurs conditions de travail et d'emploi ? ». Alors que ce secteur peine à recruter, l'étude met en évidence que les conditions de travail de ces salariés - essentiellement des femmes, présentant un âge moyen de 46 ans, peu diplômées - ont évolué de manière assez défavorable. Parmi les causes mentionnées : la présence de multiples employeurs ou encore la progression des horaires atypiques et fragmentés, en particulier pour les salariés d'organismes prestataires. Ces derniers ont néanmoins davantage la possibilité de se former pendant leur temps de travail et de travailler plus d'heures et perçoivent en moyenne un salaire annuel plus élevé pour leurs activités de service à la personne. Les salariés du secteur sont également plus nombreux à déclarer des problèmes de santé (6 %), à souffrir de problèmes de santé durables (28,6 %) ou à être en situation de handicap ou de perte d'autonomie (5,9 %). Ces taux sont respectivement de 3 %, 19,9 % et 3,6 % chez l'ensemble des salariés.

- ▶ L'étude de la Dares

protocole interne d'administration des soins d'urgence et d'appel des services extérieurs de secours. Le matériel de premiers secours doit être facilement accessible et faire l'objet d'une signalisation par panneaux. Il n'existe pas de contenu type d'une trousse de secours. Son contenu, tout comme l'organisation des secours, est défini en collaboration avec le médecin du travail. La composition de la trousse tient compte des risques liés à l'activité de l'entreprise (brûlures, plaies...) et de la formation de la personne qui utilisera le matériel (sauveteur secouriste du travail, infirmier, médecin...). Cette personne doit être informée du contenu de la trousse de secours (matériel de soins et équipements permettant d'assurer sa propre protection vis-à-vis du risque biologique) et de toute modification qui en serait faite. Enfin, une procédure de contrôle est à définir pour le remplacement des produits périmés.

- ▶ Le Focus juridique
- ▶ Le dossier INRS « Organisation des secours »
- ▶ Droit en pratique, l'article dans *Travail & Sécurité*
- ▶ L'article R 4224-14 du Code du travail



AGENDA

6 et 7 novembre - Lyon
Onzièmes rencontres des personnes compétentes en radioprotection
Organisateur : SFRP

6 au 8 novembre - Paris
Expoprotection
Organisateur : Reed expositions

13 novembre - Toulouse
Colloque « Conduites addictives et santé au travail »
Organisateur : ANPAA Occitanie

15 novembre à 11h - Webinaire
Nanomatériaux manufacturés : expositions professionnelles et effets sur la santé
Organisateur : INRS

27 au 30 novembre - Lyon
Pollutec
Organisateur : Reed expositions

Valeur limite

Cristallin et rayonnements ionisants

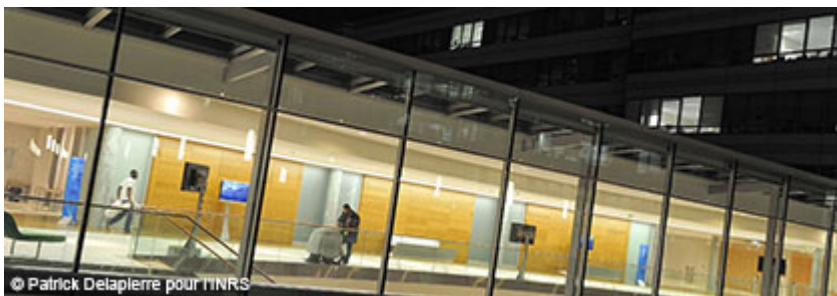


À la suite de la transposition de la directive Euratom 2013/59 dans le Code du travail, la valeur limite d'exposition professionnelle aux rayonnements ionisants est abaissée à 20 millisieverts sur 12 mois consécutifs pour le cristallin. Pour mesurer la dose reçue au niveau du cristallin, différentes méthodes d'évaluation existent en fonction des secteurs d'activité concernés : médical et dentaire, vétérinaire, recherche, industrie et nucléaire, aéronautique. Un article publié dans la revue *Références en santé au travail* propose des éléments d'évaluation. Les mesures de radioprotection, le suivi en santé au travail et la conduite à tenir en cas d'accident sont rappelés.

► L'article « Mise au point » dans *Références en santé au travail*

Travail de nuit et cancer du sein

Nouvelle étude en faveur d'un lien causal



Une équipe de l'Inserm a apporté de nouvelles informations sur le lien entre cancer du sein et travail de nuit, à partir de 5 études internationales. Menées en Australie, Canada, Allemagne, Espagne et France, ces études incluent au total 6 093 patientes atteintes d'un cancer du sein et 6 933 femmes témoins en bonne santé de même âge, recrutées en population générale. Les analyses mettent ainsi en évidence que parmi les femmes non ménopausées, le travail de nuit (défini comme un travail d'au moins trois heures entre minuit et 5 h du matin) augmente de 26 % le risque de cancer du sein. Un risque qui semble accru chez les femmes ayant travaillé plus de deux nuits par semaine pendant plus de dix ans. Les résultats montrent que le risque diminue après l'arrêt du travail de nuit. En revanche, aucune association claire entre le risque de cancer du sein et le travail de nuit n'a été observée chez les femmes après la ménopause.

► L'étude de l'Inserm

► Le dossier INRS « Travail de nuit - Travail posté »

Enquête de satisfaction

Fiches toxicologiques

Dans le cadre d'une enquête anonyme de satisfaction sur les fiches toxicologiques, nous souhaiterions recueillir votre avis sur les fonctionnalités de cette nouvelle base ainsi que sur les 2 formats de fiche PDF proposés. Merci par avance pour votre participation.

► L'enquête (en ligne du 1^{er} octobre au 31 décembre 2018)

11 décembre - Paris

Le risque incendie en entreprise.
Quels enjeux ? Quelles démarches pour la prévention ?
Organisateur : INRS

11 décembre à 11h - Webinaire

Nanomatériaux manufacturés :
prévention des risques
Organisateur : INRS

29 janvier 2019 - Paris

Journée technique. Risques électriques : quelle prévention en entreprise ?
Organisateur : INRS

12 février 2019 - Paris

Journée technique. Métrologie en temps réel pour la prévention du risque chimique
Organisateur : INRS

22 au 24 mai 2019 - Paris

Le bien-être au travail dans un monde en mutation : défis et opportunités
Organisateur : INRS

5 au 7 juin 2019 - Nancy

Conférence scientifique : les risques biologiques
Organisateur : INRS

12 au 14 juin 2019 - Dresde (Allemagne)

Conférence Euroshnet sur la normalisation, les essais et la certification
Organisateur : Euroshnet

[CONSULTER L'AGENDA COMPLET ►](#)

VIENT DE PARAÎTRE

Dépliants



Fumées de bitumes (ED 6300 et ED 6301)

Un dépliant destiné aux employeurs des entreprises de construction routière rappelle les dangers associés aux expositions aux fumées de bitume. Il présente 7 recommandations pour prévenir ces expositions, une pour chaque point clef d'un chantier.

Sécurité Routière

Un décret du 17 septembre 2018 définit notamment les conditions dans lesquelles les entreprises de transport routier de marchandises ou de voyageurs peuvent avoir accès à certaines informations relatives à la validité du permis de conduire des conducteurs qu'elles emploient. Il étend également le champ des infractions qui peuvent faire l'objet d'une verbalisation sans interception du conducteur. Y figure désormais le port à l'oreille par le conducteur de tout dispositif susceptible d'émettre du son.

Par ailleurs, il prévoit des mesures visant à protéger les professionnels intervenant en bord de route, qui s'appliqueront en particulier en cas de présence d'un véhicule d'intérêt général équipé de feux spéciaux, immobilisé ou circulant à faible allure sur un accotement, une bande d'arrêt d'urgence ou une chaussée.

▶ [Le décret](#)

Détachement de travailleurs

Une loi du 5 septembre 2018 modifie les dispositions applicables au détachement de travailleurs. Elle renforce notamment les sanctions administratives aux employeurs, donneurs d'ordre ou maîtres d'ouvrage n'ayant pas respecté certaines formalités (défaut de déclaration préalable par exemple). Elle assouplit parallèlement les formalités applicables en cas de conditions particulières de détachement (par exemple pour certaines prestations de courte durée ou événements ponctuels). Elle prévoit, par ailleurs, une série de mesures concernant les contrats d'apprentissage (âge maximal d'entrée en apprentissage, visite d'information et de prévention après l'embauche réalisée par un médecin de ville sous certaines conditions, conditions de travail dans un débit de boissons...), travaux, l'emploi des travailleurs handicapés et la lutte contre le harcèlement sexuel.

▶ [La loi](#)

SUR LE WEB



e-learning

Acquérir des bases en prévention des risques professionnels

Dix ans après son lancement, la formation en ligne de l'INRS « Acquérir des bases en prévention des risques professionnels » vient d'être renouvelée. Visant à mieux répondre aux besoins des différents acteurs en entreprise, elle s'articule autour de 4 modules désormais indépendants : s'initier à la prévention des risques professionnels, comprendre les liens entre travail et santé, comprendre l'accident de travail, participer à l'évaluation des risques professionnels. En accès libre sur le web, le parcours global est estimé à 2 h par module.

▶ [S'inscrire en ligne gratuitement](#)

Un autre dépliant présente quant à lui 5 conseils pour protéger la santé des opérateurs lors des travaux de revêtements routiers. Il est destiné aux encadrants de proximité sur les chantiers pour informer les opérateurs.

▶ [Le dépliant ED 6300](#)

▶ [Le dépliant ED 6301](#)

Guide



Pressing. Nettoyage à sec ou aquanettoyage (ED 6308)

L'activité de nettoyage à sec peut générer des risques pour la santé des salariés. Ce guide est un outil destiné aux chefs d'entreprise, préventeurs et médecins du travail qui souhaitent mener à bien une évaluation des risques et présenter les moyens de prévention à mettre en oeuvre. Sont concernés les pressings utilisant le perchloroéthylène, les solvants combustibles et/ou l'aquanettoyage.

▶ [Le guide ED 6308](#)

Fiches pratiques



Champs électromagnétiques. Dispositifs médicaux implantables (ED 4267) et RFID (ED 4217)

Deux nouvelles fiches présentent, pour la première, les effets potentiels des champs électromagnétiques sur les travailleurs équipés de dispositifs médicaux, la réglementation en vigueur, ainsi que les mesures de prévention applicables en entreprise et, pour la seconde, les principes de fonctionnement de la radio-identification (RFID) et la démarche à suivre pour l'évaluation du risque électromagnétique.

▶ [La fiche ED 4267](#)

▶ [La fiche ED 4217](#)



Webinaires INRS

Nanomatériaux manufacturés : quels risques ? Quelle prévention ?

Les 15 novembre et 11 décembre prochains, l'INRS organise deux webinaires consacrés à la prévention des risques liés aux nanomatériaux manufacturés, d'une durée d'une heure chacun. Le premier séminaire en ligne proposera un état des lieux des connaissances actuelles sur les expositions professionnelles aux nanomatériaux manufacturés et leurs effets potentiels sur la santé. Le second webinaire présentera les démarches à mettre en oeuvre pour prévenir les risques auxquels les travailleurs peuvent être exposés.

Inscriptions gratuites mais obligatoires :

▶ S'inscrire à la première partie

▶ S'inscrire à la deuxième partie

ZOOM SUR



Formation initiale Un moment clé



© Grégoire Maisonneuve pour l'INRS

Inexpérimentés, exposés à des formes d'emploi souvent plus précaires, les moins de 25 ans constituent une population fragile, particulièrement exposée aux accidents du travail. Le développement de compétences en santé et sécurité au travail dans l'enseignement professionnel et supérieur doit leur permettre d'acquérir une culture de prévention avant même leur premier emploi. Il contribue également à la diffusion de celle-ci dans l'entreprise.

-  Dossier *Travail & Sécurité*
La formation initiale
-  Dossier INRS
Actions en direction des filières d'enseignement
-  Étude épidémiologique
Accidentologie chez les jeunes
-  Site web
Le site du ministère de l'Éducation nationale

Aujourd'hui, les 18-24 ans ont près de deux fois plus d'accidents du travail que leurs aînés, selon les chiffres de la Caisse nationale d'assurance maladie (Cnam). En revanche, les jeunes qui préparent un diplôme professionnel et reçoivent un enseignement en santé et sécurité au travail en formation initiale ont deux fois moins d'accidents du travail que les autres, d'après une étude épidémiologique de l'INRS. L'intégration d'un enseignement en santé et sécurité au travail (ES&ST) dès la préparation des diplômes professionnels, mais également à l'université ou dans les écoles supérieures pourrait donc être la clé pour bouleverser les statistiques. La mobilisation de nombreux acteurs et une pédagogie spécifique sont pour cela indispensables.

Le réseau Assurance maladie-risques professionnels a engagé depuis plusieurs années un partenariat avec les pouvoirs publics, pour développer l'ES&ST dans les cursus de l'enseignement professionnel (lycées professionnels, centres de formation d'apprentis) et supérieur (écoles d'ingénieurs, écoles de management, universités). Pour l'enseignement professionnel, un accord cadre national et des déclinaisons régionales ont permis au ministère de l'Éducation nationale de déployer des actions impliquant, à leurs niveaux respectifs, les inspecteurs d'académies, les chefs d'établissements et les enseignants. Ce partenariat repose sur :

- l'intégration de la santé et de la sécurité au travail dans les référentiels des diplômes ;
- la formation d'enseignants et de formateurs, chargés de démultiplier les enseignements jusqu'à l'élève ;
- l'élaboration de supports pédagogiques adaptés ;
- la mise en oeuvre de projets pédagogiques.

Une culture de prévention partagée

Chaque année, un million de jeunes suivent un cursus d'enseignement professionnel. La plupart des référentiels de diplômes ont intégré des compétences en santé et sécurité au travail. 2 000 professeurs de lycées professionnels et de CFA sont formés tous les ans sur la base des référentiels de la branche AT-MP aux compétences de base en prévention. L'ES&ST mobilise les enseignants de la matière Prévention santé environnement (PSE), qui délivrent les bases en prévention, comme les enseignants professionnels, chargés de transmettre la compétence métier. L'enjeu : travailler ensemble. La mise en oeuvre, pour les professeurs, d'une formation « Enseigner la santé et sécurité au travail » va dans ce sens. Celui du développement d'une culture de prévention partagée. Les élèves et futurs salariés doivent faire le lien entre ce qu'ils apprennent en PSE et les situations de travail concrètes. Avec les enseignants formés à l'ES&ST, ils abordent l'analyse des risques présents dans une situation donnée, les moyens de se protéger, les mesures de prévention à adopter. Une méthodologie qui pourra être transposée à d'autres situations. Les outils pédagogiques développés par la branche AT-MP pour plusieurs secteurs d'activité les accompagnent dans ce travail de repérage de situations à risque. Ils peuvent aussi être utilisés à des fins d'observation en entreprise, lors de stages, pour lesquels un lien entre les enseignants et les tuteurs doit se construire.

Toucher l'enseignement supérieur

Si l'enjeu est fort pour les élèves destinés à occuper des postes opérationnels, il l'est tout autant pour les futurs cadres, ingénieurs et managers. En effet, ce sont eux qui seront responsables de l'organisation du travail de leurs équipes et devront mettre en place les démarches de prévention dans les entreprises. Plusieurs organes, tels que la Commission des titres d'ingénieurs ou la Conférence des grandes écoles jouent un rôle dans la sensibilisation des établissements d'enseignement supérieur. L'intégration de l'ES&ST dans les parcours de formation des ingénieurs et managers, futurs cadres et dirigeants d'entreprises, s'est établie autour des trois composantes du référentiel BES&ST, définissant les « Bases essentielles en santé et sécurité au travail » :

- repérer dans l'entreprise les enjeux humains, sociaux, économiques et juridiques de la santé et sécurité au travail ;
- intégrer la prévention des risques professionnels dans la gestion de ses activités et la conduite de ses projets ;
- contribuer au management de la santé et sécurité au travail dans l'entreprise.

C'est également pour les élèves ingénieurs et les ingénieurs que le dispositif de formation en ligne Mooc ImpAct a été conçu, en partenariat avec la Carsat Pays-de-la-Loire, des écoles du réseau Institut mines télécom et l'INRS. La formation vise à prendre conscience de l'impact des décisions de l'encadrement sur la santé et la sécurité au travail. Elle immerge l'apprenant dans l'histoire d'une PME virtuelle après la survenue d'un accident grave. 7 700 participants l'ont déjà suivie, dont 4 800 étudiants et élèves en écoles d'ingénieurs. Elle intéresse aussi les managers en poste, souhaitant approfondir leur maîtrise du sujet.

Renouveler les approches

D'autres démarches innovantes se mettent aujourd'hui en place. En 2017, un partenariat entre Kedge business school et la Carsat Sud-Est s'est noué autour d'un dispositif de formation hybride (distanciel/présentiel) sur la qualité de vie au travail. Deux formations prototypes ont été proposées aux étudiants des mastères spécialisés Innovation santé et Management des structures d'action sociale et de santé. À terme, un déploiement pour l'enseignement supérieur en management pourrait être envisagé. La Carsat Sud-Est a financé un dispositif d'évaluation des apprenants sur leur perception en santé au travail avant la formation, à son issue, puis six mois après la prise de poste. Un moyen de mesurer ce que ces enseignements produisent concrètement dans l'entreprise.

La Lettre d'information est éditée par le département *Information communication* de l'Institut national de recherche et de sécurité (INRS). Directeur de la publication : Stéphane PIMBERT, directeur général de l'INRS. Rédacteur en chef : Grégory BRASSEUR. Routage : logiciel SYMPA. Conception : Aphania. Copyright INRS. Tous droits réservés. Conformément à la loi 2004-801 du 6 août 2004 (...) modifiant la loi 78-17 du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent. Pour l'exercer, adressez-vous à l'INRS - 65 boulevard Richard Lenoir - 75011 Paris ou écrivez à contact@kiosque.inrs.fr